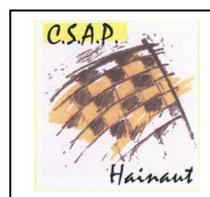


Rallye sprint du TREFLE

FROIDCHAPELLE

28 ET 29 SEPTEMBRE 2019

REGLEMENT



RALLYE SPRINT DU TREFLE

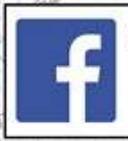
28 & 29 SEPTEMBRE 2019

[FROIDCHAPPELLE]

UNE ORGANISATION DE RESPONSIBLE AUTO CLUB



RENSEIGNEMENTS DE 18H à 20H : JAUQUET STEVE : 0494.73.47.94 SITE INTERNET : [HTTP://WWW.R-AC.BE](http://www.r-ac.be)



Retrouvez toutes les informations via Facebook sur les pages suivantes :
 Facebook Club : Responsible Auto Club
 Facebook Page: Rallye sprint du Trèfle



Club organisateur	Responsable Auto Club
N° d'entreprise	0839.297.844
Epreuve	Rallye sprint du Trèfle
Visa ASAF N°	09
Date	28 et 29 Septembre 2019

Adresse des vérifications administratives	
Ecole communale du Crochet	
Rue des Arzières 24	
6440 Froidchapelle	
50°09'10.74'' N 4°19'39.73'' E	

Règlement particulier

***Définition de la manifestation pour la Division HISTO - DEMO**

La Division « HISTO- DEMO » des rallyes de types B, B-Short et Rallyes Sprints a été initiée par l'ASAF afin de créer, au sein d'une épreuve contemporaine, une évocation d'un Rallye-Sprint ou d'un Rallye, tels qu'ils étaient pratiqués il y a quelques décennies et d'y faire évoluer des voitures de l'époque.

Bien que faisant revivre une épreuve sportive et étant organisée comme telle, notamment sur le plan de la sécurité, **la Division « HISTO – DEMO » n'est pas une compétition.**

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.

La Division « HISTO - DEMO » doit donc être considérée comme une démonstration permettant aux participants de découvrir des parcours fermés à la circulation publique, présentant les meilleures conditions de sécurité possibles et d'y évoluer, chacun à leur rythme.

Avertissement: Les manifestations de ce genre n'étant pas des "courses", le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.

Respect de l'itinéraire

Les participants sont tenus de suivre l'itinéraire imposé par l'organisateur pour se rendre vers chaque ES, se rendre d'une ES à l'autre et rejoindre le départ après avoir parcouru les tronçons fermés à la circulation.

Cet itinéraire est consigné dans le road-book qui leur sera fourni.

Temps maximum

En vertu de l'art. 26.11.6.10 du RPR, les participants de la Division Histo-Démo sont tenus de se conformer au timing repris sur la feuille de route qui leur a été remise par l'organisateur.

Pour pouvoir intégrer harmonieusement et en toute sécurité, une épreuve de rallye de type B ou B-Short ou de Rallye Sprint, il est indispensable que ce timing soit basé sur les mêmes paramètres que celui des autres Divisions.

En cas de retard dépassant les délais de mise hors course (en principe, **+ de 15 min. par secteur, + de 30 min. par section ou sur l'ensemble déjà parcouru, de l'épreuve**), les ES deviendront successivement inaccessibles pour eux.

Il en ira de même, pour l'avance prise par un de ces participants sur son horaire idéal.

Toutefois, les participants qui pourraient se trouver dans l'impossibilité de se présenter endéans ce délai au départ d'une ES, auront l'opportunité de rejoindre directement l'ES suivante en utilisant l'**itinéraire de déviation** fourni par l'organisateur.

Ils pourront également rejoindre directement le parc de regroupement suivant ou le PC course, d'où ils pourront repartir, en temps voulu et, éventuellement, poursuivre la manifestation.

Rappel : L'emprunt d'une route non reprise dans le Road-Book par l'organisateur, dégage ce dernier de sa responsabilité et celle de ses assureurs en cas d'accident.

Co-équipiers

Comme dans les autres Divisions, le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division « Histo-Démo » **DOIT être âgé de 18 ans au minimum. Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le co-équipier.**

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Les concurrents de la Division Histo-Démo sont tenus de se conformer au timing repris sur la feuille de route qui leur a été remise par l'organisateur.

Pour pouvoir intégrer harmonieusement et en toute sécurité une épreuve de rallye de type B ou B-Short, il est indispensable que ce timing soit basé sur les mêmes paramètres que celui des autres Divisions.

En cas de retard dépassant les délais de mise hors course (en principe, + de 15 minutes par secteur, + de 30 min par section ou sur l'ensemble déjà parcouru de l'épreuve), les ES deviendront successivement inaccessibles pour eux.

Il en ira de même, pour l'avance prise par un de ces participants sur son horaire idéal.

Toutefois, les participants qui pourraient se trouver dans l'impossibilité de se présenter endéans ce délai au départ d'une ES, auront l'opportunité de rejoindre directement l'ES suivante en utilisant l'**itinéraire de déviation** fourni par l'organisateur.

Ils pourront également rejoindre directement le parc de regroupement suivant ou le PC course, d'où ils pourront repartir, en temps voulu et, éventuellement, poursuivre la manifestation.

Rappel : l'emprunt d'une route non reprise dans le Road-Book par l'organisateur, dégage ce dernier de sa responsabilité et celle de ses assureurs en cas d'accident.

a) Seul, un modèle de voiture entré en production ou homologué avant le 31 décembre 1993 à minuit, est admissible.

Cette admission est étendue à des voitures de type identique (**même "body"**) fabriquées **après** cette date, pour autant que la date du début de leur production ou de leur homologation par la FIA, soit antérieure au 31 décembre 1993, à minuit.

Dans ce cas, la cylindrée des voitures ne sera pas limitée.

b) Des voitures répondant à ces critères, mais équipées de **culasse et/ou de moteur de substitution, même non implantés avant le 31 décembre 1993 pourront aussi être admises au départ, pour autant que ces éléments soient de la **même marque que la voiture ou que celle du moteur/culasse dont elle était équipée d'origine** (Voir aussi, **c**) ci-dessous).**

L'**élaboration sécuritaire** imposée par les modifications apportées, devra, dans ce cas, être à la hauteur des performances majorées.

En cas de moteur et/ou culasse de substitution, la cylindrée ne pourra excéder, 3500 cc (quel que soit le nombre de soupapes) après application de l'éventuel coefficient de suralimentation (Diamètres maximaux des brides d'admission : **34mm**, "Essence" ; **37mm**, Diesel).

c) Des voitures équipées d'un moteur et/ou d'une culasse d'une **autre marque que celle de la voiture ou de celle du moteur/culasse l'équipant à l'origine, seront également admises à participer, pour autant qu'elles aient obtenu une **homologation**, dans cette configuration, de la part de la **FIA ou de l'une de ses ASN**.**

Ces voitures (moteur et/ou culasse d'une autre marque), ne seront admises au départ que pour autant qu'elles soient, en tous points, conformes à cette fiche d'homologation.

De plus, malgré la présentation de cette fiche d'homologation et de ce qu'elle peut comporter, les cylindrées de telles voitures resteront limitées à **3500cc** (après application éventuelle du coefficient de suralimentation). De même, quel que soit le diamètre maximal de la bride du système d'admission mentionné sur cette fiche d'homologation, il ne pourra excéder **34mm**, pour un moteur "essence" ou **37mm** pour un moteur Diesel.

d) Des **contrôles de cylindrée et de **brides** pourront être effectués lors des épreuves. La couverture en assurances n'étant pas acquise aux voitures non qualifiables, une amende automatique de **500 €** prévue à l'Art. 8.5 du RSG, sera automatiquement de mise en cas de non-conformité et toute participation ultérieure sera refusée au concurrent dans l'attente de son paiement.**

e) D'autre part (sauf si une homologation établie par la FIA ou par l'une de ses ASN existe, la reprenant dans cette configuration, une voiture ne pourra être équipée d'un

système de suralimentation ou d'une motorisation "Diesel" que si le modèle d'époque en était équipé également. Il en va de même pour, le mode de transmission (traction, propulsion, 4 roues motrices).

f) La présente réglementation sera de stricte application ; toute fraude ou tentative de fraude en vue de faire participer un véhicule non qualifiable, sera sanctionnée par l'application d'une amende de **250 €**, pour ses instigateurs qu'ils soient concurrents ou organisateurs (voir art. 1.7.7. – 8^e tiret du RSG).

Cette sanction sera d'application même sur constatation postérieure à l'événement, après examen et décision du Conseil d'Administration et ce, même dans le cas où la voiture, qui n'avait pas été reprise dans la liste dont question à l'Art. 27.5.2 ci-dessous, avait été acceptée par les Commissaires Techniques dépêchés sur place ou si les renseignements fournis étaient incomplets, incorrects ou fallacieux.

Normes techniques

Seules, en principe, les voitures "**conduites intérieures**" sont autorisées à participer ; les voitures du type "**cabriolet/roadster**" ne seront admises au départ que capote ou toit fermé **ou** si elles sont munies d'un arceau "6 points" avec barres longitudinales supérieures, empêchant la pénétration des fils métalliques (cf. : clôtures) dans l'habitacle.

Un arceau de type "Targa" ou des Roll-Bars individuels d'origine peuvent utilement remplacer l'arceau "6 points" dans les cabriolets/roadster, si les vitres latérales sont relevées au maximum (même si le toit est déposé ou la bâche repliée/ôtée).

Il est toutefois précisé que ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules non pourvus à l'origine de capote ou de toit fermé et dont la première mise en circulation est intervenue, au plus tard, le **31/12/1961**.

Aucun passeport technique ni aucune fiche d'identité ne devront être produits.

La voiture, même si elle est immatriculée à l'étranger, doit être en conformité avec les impositions légales, tant au niveau des **documents** et des **équipements de sécurité** qu'au niveau du **bruit** en vigueur en Belgique.

L'arceau de sécurité (voir Ch. VI, art. 4.2 du Règlement Technique Général) n'est pas obligatoire mais, **fortement recommandé**. (Voir Art. 27.5.6, ci-dessus).

Le **pare-brise** en verre feuilleté n'est pas obligatoire mais, conseillé.

Les **ceintures de sécurité** sont obligatoires si elles sont reprises à l'éventuel P.V.A. de la voiture présentée. Si c'est le cas, elles seront bouclées durant toute la durée de l'épreuve (liaisons et ES).

Les **harnais et les sièges baquets** ne sont pas obligatoires mais si la voiture en est pourvue, ils ne pourront présenter une éventuelle **date de péremption dépassée**.

Le port du **casque attaché** est obligatoire en ES (sous peine d'exclusion) et interdit sur les parcours de liaison (sous peine d'une amende de **25 €**).

Les **voitures de compétition de la catégorie 2** (carte de CTA rouge) ou immatriculées "Ancêtre" ("O") avec carte ROUGE de compétition sont acceptées.

Equipement sécuritaire

En tout état de cause, le port du casque, par le conducteur et son passager, est obligatoire durant les parcours sur routes fermées. Le port du casque est INTERDIT durant les parcours de liaison.

Rappel : Si d'autres **équipements de sécurité** (SOUS-VETEMENTS HOMOLOGUES, CAGOULE, CHAUSSURES et GANTS IGNIFUGES, HANS, HARNAIS HOMOLOGUES, SIEGES BAQUETS HOMOLOGUES, ARCEAUX COMPLEXES, par exemple) ne sont pas IMPOSES mais simplement recommandés aux équipages, il est clair qu'ils ne leur sont, en aucun cas, INTERDITS ! Chacun jugera, en adulte responsable, lesquels il estime indispensables à sa sécurité personnelle, suivant ses opinions, l'élaboration et les performances de sa voiture, sa manière de la piloter ou d'appréhender la philosophie de ces disciplines.

Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre de la Division Histo-Démo, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements" (Carton Jaune et Carton Rouge). A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels « Avertissements » seront adressés, entre autres, aux participants, pour infraction au règlement des « Reconnaissances », pour dépassement du nombre de tours de boucle à

effectuer dans les étapes « Show », pour sortie du bras ou de la main (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

En plus, le collège des commissaires sportifs présent à l'épreuve pourra, à l'encontre des participants de cette Division, prendre des sanctions directes et immédiates en cas d'attitude ou d'agissement jugés dangereux pour les spectateurs et/ou le personnel en place (exemples : "donuts", "drift", "toupies", "freins à main", etc.).

Ces sanctions pourront être:

- l'avertissement ;
- l'exclusion du meeting ;

Remarque : Si l'infraction est commise en fin d'épreuve alors que le pilote a terminé sa prestation, une amende de **125 euros** sera alors automatiquement appliquée par le Collège des Commissaires Sportifs.

Si cette amende n'a pas été payée sur place, quelle qu'en soit la raison, le Président de Collège transmettra un rapport en ce sens au secrétariat de l'ASAF et le contrevenant se verra automatiquement suspendu de licence jusqu'à l'apurement de sa dette (Voir Art 1.6.5 du R.S.G.).

Joindre à la demande d'engagement, la feuille spécifique des « Vérifications »

TIMING

10/08/19	20h00	Parution du règlement
14/08/19	00h01	Date de début des engagements
21/09/19	23h59	Clôture des engagements pour participer à l'attribution des numéros
26/09/19	21h00	Attribution des numéros
	21h30	Affichage de la liste des engagés
28/09/19	13h15	Ouverture de la permanence
	13h15	Ouverture des vérifications administratives
	14h00	Ouverture des vérifications techniques
	13h15	Début des reconnaissances
	17h30	Fermeture des vérifications administratives
	18h00	Fermeture des vérifications techniques
	19h00	Fin des reconnaissances
29/09/19	06h30	Début des reconnaissances
	06h30	Ouverture de V.A et V.T. (complémentaires)
	07h00	Fermeture des V.A et V.T. (complémentaires)
	07h10	Fin des reconnaissances
	07h40	Affichage de la liste des voitures qualifiées
	07h52	Ouverture de parc fermé
	08h30	Départ de la 1 ^{ère} voiture pour le tronçon 1
	11h01	Départ de la 1 ^{ère} voiture pour le tronçon 2
	13h45	Départ de la 1 ^{ère} voiture pour le tronçon 3
	16h30	Départ de la 1 ^{ère} voiture pour le tronçon 4
	17h31	Rentrée de la 1 ^{ère} voiture au parc fermé
60' au maximum, après l'heure de rentrée effective de la dernière voiture :		
Affichage des résultats finaux		
30' après l'heure de l'affichage des résultats finaux : Affichage des résultats OFFICALISES		
30' après l'heure de l'officialisation du classement final : Proclamation des résultats		

Direction de course

Organisation générale	Jauquet Steve	Lic. ASAF : 301
Directeur de course	Jauquet Florian	Lic. ASAF : 296
Directeur de course adjoint	Verbruggen Didier	Lic. ASAF : 303
Directeur de sécurité	Jauquet Nicolas	Lic. ASAF : 302
Directeur de sécurité adjoint	Francois Vincent	Lic. ASAF : 297

Secrétaire du meeting	Jauquet Alain	Lic. ASAF : 300
Relations avec les concurrents	Vanesse Didier	Lic. ASAF : 356
Relations avec les concurrents	Keppens Eric	Lic. ASAF : 230
Service médical	CRS	
Ambulance	AmbuRance	2 ambulances
Responsable du Parc Fermé	Responsable Auto Club	
Responsable de l'ES	Modave Louis	Lic. ASAF : 653
Responsable équipe sécurité	Gobeaux Frédéric	Lic. ASAF CAS : 22206

Officiels désignés à l'épreuve

Commissaire Sportifs		
Président de Collège	Vanderlin Pierre	Lic. ASAF : 113
Membres	Kroëner André	Lic. ASAF : 347
Commissaires Techniques		
Président de Collège	Gilbert Georges	Lic. ASAF : 973
Membres	Lejeune René	Lic. ASAF : 227
	Deneufbourg Patrick	Lic. ASAF : 226
	Bernard Alain	Lic. ASAF : 965
Stagiaire	Franckx Bastien	Lic. ASAF : 236
Secrétaires	Catoul Marie-Luce	Lic. ASAF : 964
	Liemans Katia	Lic. ASAF : 902
Observateur	Demarche Christophe	Lic. ASAF : 998
Inspecteur sécurité	Puissant Jean Claude	Lic. ASAF : 957

Permanence

Avant et après le meeting		
Jauquet Steve	Rue Fond de la chapelle 11 5620 Florennes	0479 / 734 794
jauquetsteverac@gmail.com		
<u>ENTRE 18H00 ET 20H00</u>		

Pendant le meeting		
Jauquet Nicolas	Maison du Crochet Rue des Arzières 24 6440 Froidchapelle	0493 / 99 47 45

Tableau d'affichage

Situation exacte		
Maison du Crochet	Rue des Arzières 24 6440 Froidchapelle	
Et / Ou		
Chapiteau	Rue des Arzières 24 6440 Froidchapelle	

Organisation

Article 1 : Définition

Le 28 et 29 Septembre 2019, une épreuve dénommée « Rallye sprint du Trèfle » comptant pour le championnat de la Fédération Wallonie Bruxelles, des championnats de la CSAP Hainaut, Namur, Luxembourg, Brabant Francophone, du Challenge des Bourlingueurs de l'ASAF et du Challenge de la CSAPH sera organisée conformément aux dernières

prescriptions de l'ASAF ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent par le seul fait de leur engagement.

L'épreuve est OPEN (ENPEA)

Article 2 : Parcours

Le Rallye sprint se disputera sur une étape spéciale en ligne d'une longueur de 9.991 km (dont 0% de terre) , et sur 14,536 km de liaison, à parcourir 4 fois , soit au total 98,108 km dont 39.964 km d'ES.

Les divisions PH prendront le départ avant les concurrents des autre Divisions.

La division Histo-Démo prendra le départ après les Divisions 1/2/3/4.

(Voir Art.7.1.4 et 26.11.6.6. du RPR)

Article 3 : Admission des véhicules

L'épreuve accueillera les concurrents des divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH/SR.

Elle accueillera également ceux de la Division Histo-Démo (Voir Art. 26.2 et 26.11.06 du RPR)

Article 4 : Nombres maximum d'engagés

4.1 Divisions obligatoires

Le nombre de participants est limité à 120 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH/SR (voir Art 9.2 du RSG et Art. 5 RPR)

Attention : Si le nombre de demande d'engagement régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réserviste 24 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 120 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG)

4.2 Divisions Facultative

Le nombre de participants est limité à 20 en ce qui concerne la Division Histo-Démo (voir Art.9.2 du RSG et Art.5 du RPR)

Attention : Si le nombre de demande d'engagement régularisées dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera également intégralement et strictement appliquée ici. C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes 4 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 20 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art.9.2 du RSG).

4.3 Remarque importante

Le nombre cumulé des participations admis au départ s'élève donc à 140.

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.

Article 5

A) Engagement (Important : Voir Art. 9 du RSG)

Le bulletin d'engagement lisiblement complète, accompagné de la fiche des « Vérification » adéquate et du formulaire « Photocopies des licences, devra parvenir :

Par voie postale : RAC/Jauquet Florian , Rue de la Station 40 , 6440 Froidchapelle

NB : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré

Par mail : engagementtrefle@gmail.com avec comme « objet » RS TREFLE 2019

Par le lien suivant : www.r-ac.be

Pour, au plus tôt, le 14 Septembre à 00h01, et au plus tard, le 21 Septembre à 23h59 ()**

Photocopies des licences

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont **tenus** de joindre à leur demande d'engagement, le document prévu ç cet effet, reprenant les photocopies de leurs licences , en cours de validité (pilote et co-pilotes).

Le montant du droit d'engagement devra **OBLIGATOIREMENT** être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt avant le 26 Septembre à 12h00** (Attention aux délais bancaires).

N° BE37 7320 2660 4828 Intitulé : Responsable Auto Club

Communication : nom du pilote / nom du co pilote et la division / classe

Rappel : Le Double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Le montant de l'engagement est fixé à :

145 € pour les divisions 1. 2. 3. PH classic et PH/SR

180 € pour la division 4

105 € pour la division Histo-Démo

(**) Après cette date et jusqu'à la fin des V.A. le droit d'engagement sera majoré de 20%(RSG, Art. 9.1-b)

Soit, une augmentation maximale de :

29€ pour les Divisions 1-2-3, PH Classic et PH S/R

36€ pour la Division 4

21€ pour la Division Histo-Démo

B) attribution des numéros (voir Art 5 du RPRS)
--

L'attribution des numéros aura lieu le 26 Septembre à 21h00

L'affichage de la liste des numéros sera fait à 21h30 sur le site club www.r-ac.be

Les numéros, en Divisions 1. 2. 3. et 4, seront attribués de 1 à 200 ; en Division PH/SR de 201 à 250 ; en Division PH-Classic, de 251 à 299 ; en Division Histo-Démo , à partir de 300.

Il est à noter que les concurrents des Divisions PH Classic et PH/SR peuvent être mélangés, dans l'ordre des départs, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro spécifique à la Division, qui leur a été attribué.

Article 6 : Assistance – Ravitaillements

Situation du parc assistance : Routes des Barrages N589A

L'assistance est prévue entre la sortie de l'ES et le PF

ACCESIBLE Uniquement le dimanche 06h30 à 20h00

Assistance uniquement à droite, le plan de l'assistance sera sur le site internet du club en même temps que l'apparition du règlement

Interdit dans les prairies ou chemin de terre sous peine de mise hors course.

Merci de reprendre vos déchets, une caméra sera de passage lors de la journée pour repérer votre placement, si un dépôt d'immondice est constaté après l'épreuve, l'organisateur pourra demander au contrevenant un dédommagement de 100 €.

Situation de la zone d'assistance avant l'ES : Rue de Virelles entre le garage Opel François et les matériaux Lebrun (TOUT FAIRE)

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4 , déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de 25€

Station à essence accessible durant l'épreuve : NON

Article 7 : Reconnaissance

L'épreuve ne pourra être reconnue « librement » que le 28 Septembre, entre 13h15 et 19h00 et de 06h30 à 07h10 le 29 Septembre

Les participants de la Division « Histo-Démo » y prendront également part.

Lors des reconnaissances, le PORT DU CASQUE EST INTERDIT

Article 8 : Parc fermé

Le parc fermé sera situé Rue des Arzières

Il sera accessible le 29 Septembre à partir de 07h52

Chaque concurrent recevra l'heure de rentrée au parc fermé lors de leur passage au VA Pointage à l'avance autorisé au CH IN PF en boucle 1/2/3/4

Tout retard sera pénalisé

Article 9 : Vérification administratives

Elles auront lieu le 28 Septembre entre 13h15 et 17h30 et le 29 Septembre entre 06h30 et 07h00 (pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille)

Elles se dérouleront : Dans le chapiteau, Rue des Arzières 24 6440 Froidchapelle

Documents à présenter :

- Carte d'identités
- Permis de conduire
- Licences ASAF/VAS valides et d'un niveau suffisant ou « TP-L (10€) , TP-B, TP-A4 (50€), valables pour ce seul meeting, à acquérir sur place auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF.
Attention : la licence « R » de la VAS n'est pas acceptable ; un TP-L doit être délivré pour la remplacer.
- Licences RACB valide, d'un niveau suffisant pour solliciter le « TP » obligatoire requis (éventuellement : TP-A3
- Le cas échéant, attestation de dérogation signée du Président de la CSAP du club organisateur ou du Président de l'ASAF, en vue de solliciter l'obtention d'un TP-A3 (50€) si nécessaire, auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

Seules, les licences VAS/ASAF ou les "TP-..." ASAF, autorisent la participation des pilotes et co-pilotes belges aux épreuves de l'ASAF, que ces épreuves soient "OPEN" ou NON. Ces licences et "TP-..." étant STRICTEMENT réservés aux porteurs d'un document d'identité émis par l'Etat Belge, chacun s'assurera qu'il entre dans les conditions requises pour participer à l'épreuve.

L'épreuve étant inscrite au **calendrier OPEN (ENPEA)**, elle est ouverte aux **licenciés étrangers** porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale", **à la condition** qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

N.B. : Une **autorisation permanente** de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également. Ces participants étrangers seront, alors admis au départ sous le couvert de leur seule licence **étrangère (pas de "TP-..." requis)**.

Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou un Titre de Participation ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.

RAPPEL : Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division Histo-Démo, DOIT avoir atteint l'âge de **18 ans. Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le co-équipier.** Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation

Article 10 : vérifications techniques

Elles auront lieu le 28 Septembre entre 14h00 et 18h00(les équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur, pourront se présenter le jour même de l'épreuve, à l'heure fixée par celui-ci) ;

Les voitures de TOUTES les Divisions reprise au programme de l'épreuve y seront soumises. Elles se dérouleront à l'endroit choisi par l'organisateur et suivant le timing établi par lui. Les participants de la Division Histo-Démo prendront part aux VT après ceux des autres Divisions. Lieu de VT : Chapiteau devant la buvette de football. Le timing de passage aux VT sera transmis au concurrent lors de l'attribution des numéros

!!! Attention un CH sera d'application !!!

En cas d'avance ou de retard à ce CH, une pénalité pourra être appliquée, allant de l'amende de 25€ au refus de départ

Passage au contrôle technique le dimanche uniquement avec l'autorisation de la direction de course, pour l'accord un mail sera envoyé avant le 25 Septembre à 12h00

Lieu des éventuelles VT finales : Chapiteau devant la buvette de football

Article 11 : Devoirs des concurrents en cas d'accident

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle).

Article 12 : Obligatoire, en cas d'accident

Si, lors d'une compétition, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, il devra être présenté aux Commissaire Technique de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : Parking du mini stade.

Article 13 : Proclamation des résultats

La proclamation des résultats aura lieu, dans l'ordre décrit ci-dessous et suivant le timing suivant : 30 minutes après l'officialisation des résultats, au chapiteau, Rue de Arzières
Coupes aux

- 1^{ère} Dame du classement de la Division PH/SR
 - 3 premiers de la Division PH/SR (pilotes et co-pilotes)
 - 1^{ère} Dame du classement de la Division PH Classic (Classe 16-17-18 et 19 confondues))
 - 3 premiers de chaque classe PH Classic (pilotes et co-pilotes)
 - 3 premiers du classement de la Division PH classic (classe 16/17/18/19 confondues)
 - 1^{ère} Dame du classement de la Division 4
 - 3 premiers de chaque classe de la Division 4 (pilotes et co-pilotes)
 - 3 premiers de la Division 4 (pilotes et co-pilotes)
 - 1^{ère} Dame du classement (D1.2 et 3 confondues)
 - 1^{er} équipage féminin (D1.2 et 3 confondues)
 - 1^{ère} écurie de classement (D1.2 et 3 confondues)
 - 3 premiers de chaque classe des Divisions 1.2 et 3 (pilotes et co-pilotes)
- 5 premiers du classement des D1 .2 et confondues (pilotes et co-pilotes)

Article 14 : Divers

Road Book d'assistance : OUI
Panonceaux d'assistance : NON
Programme : OUI, centre de l'épreuve
Restauration : OUI, centre de l'épreuve
Logement : www.froidchapelle.be

Article 15 : Litiges

Voir les dernières prescriptions de l'ASAF (Chapitre IV)

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'ASAF sera d'application.

Approbation

Le présent règlement a été approuvé par :

Limbourg Eddy	Lic N° 311	En date du 04/07/2019	CSAP Hainaut
Bario Katty	Lic N° 011	En date du 06/07/2019	ASAF

la licence d'homologation du parcours a été délivrée par

Puissant Jean – Claude	Lic N° 957	En date du 01/07/2019
------------------------	------------	-----------------------

Club organisateur : Responsable Auto Club	N°
Epreuve : Rallye sprint du Trèfle	Date : 28 et 29 Septembre 2019
Bulletin d'inscription à renvoyer du 14 Aout au 26 Septembre 12h00 à Jauquet Florian , Rue de la Station 40 6440 Froidchapelle ou par mail : engagementtrefle@gmail.com	

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION					PARTICIPE AU :
Engagement reçu le : / /	Paiement reçu le : / /	Div. :	Cl. :	Ordre de réception :	Chal. B. Thiry <input type="checkbox"/>
					Shake Down <input type="checkbox"/>

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)													
Nom :		Si pseudonyme : / « »		Prénom :		Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>							
Né(e) le : / /		Adresse :			N° :								
Code postal :		Localité :											
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <u>Accepte</u> <input type="checkbox"/> <u>n'accepte pas</u> d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.													
Si nous devons vous contacter :		N°. Tél/ GSM :		E-mail :									
ASAF		VAS			N° Licence	Type	Ecurie						
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> BT	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> LG	<input type="checkbox"/> LX	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> AN	<input type="checkbox"/> LI	<input type="checkbox"/> OV	<input type="checkbox"/> VB	<input type="checkbox"/> WV

COPILOTE/PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)													
Nom :		Si pseudonyme : / « »		Prénom :		Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>							
Né(e) le : / /		Adresse :			N° :								
Code postal :		Localité :											
Si nous devons vous contacter :		N°. Tél/ GSM :		E-mail :									
ASAF		VAS			N° Licence	Type	Ecurie						
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> BT	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> LG	<input type="checkbox"/> LX	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> AN	<input type="checkbox"/> LI	<input type="checkbox"/> OV	<input type="checkbox"/> VB	<input type="checkbox"/> WV

VEHICULE :	Marque :	Type :	Plaque N° :
Année de construction :	N° de Châssis :		Cylindrée :
Compagnie d'assurance :		Police N° :	

DIVISION	CLASSE	Lic. A3 min. pour piloter en :	Classes : 3 / 6 / 7 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15 et PH S/R (*)
		Lic. A4 min. pour piloter en :	Classes : 1 / 2 / 4 / 5 / 8 et PH (*)
		Lic. B min. pour copiloter en :	Classes : Toutes sauf Histo-Démo où la licence « L » est suffisante
		Lic. L min. pour piloter ou copiloter en :	Classes : Histo-Démo (*)

(*) voir Prescriptions Sportives ASAF et/ou le règlement particulier de l'épreuve pour les cylindrées maximales

Abandon de recours participants	
Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre : (1) l'ASAF et les CSAP. ; (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ; (3) le ou les organisateurs de la manifestation ; (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ; (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ; (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ; (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ; pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.	

R.G.P.D. Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra pas être enregistrée !	
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. Je certifie sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. J'autorise l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Je m'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à	le / /	(Faire précéder les signatures de la mention « Lu et approuvé »)
		<input type="checkbox"/> Vu que je ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour conduire le véhicule engagé, je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance.

Epreuve : Rallye sprint du Trèfle	N°
Date : 28 et 29 Septembre 2019	

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.
Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

Signature du pilote	Signature du copilote
---------------------	-----------------------

PILOTE/CONDUCTEUR

Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Signature
..... / « »			
Prov.	ASAF	VAS	N° Licence
<input checked="" type="checkbox"/>	BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV	Type
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

COPILOTE/PASSAGER

Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Signature
..... / « »			
Prov.	ASAF	VAS	N° Licence
<input checked="" type="checkbox"/>	BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV	Type
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

VOITURE

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cyl.	Div.	Cla.
			cc		
Compagnie d'assurance :			Police n° :		

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV	Fixations des roues	
Pare-brise feuilleté	Fonctionnement des freins	
Eclairage	Anneaux de remorquage	
Documents de bord	Autocollants ASAF	
Réservoir d'essence	Passeport ASAF PH N°	
Canalisation d'essence	Vêtements (Combinaison)	
Tôle pare-feu avant/arrière	Divers :	
Arceau de sécurité	Divers :	
Ceintures de sécurité / Harnais	Conformité de classe	
Batterie	Conformité de division	
Extincteur	Challenge B. Thiry (à vérifier)	<input type="checkbox"/>
Appui-tête	(Modifier éventuellement la liste des engagés)	
Casque / HANS	EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres	COMMISSAIRE TECHNIQUE	
Rétroviseurs Ext. / Int.	Licence N° :	
Ornement extérieur	Nom/Cachet :	
Echappement		
Protections des tuyauteries		

Poids		
Elargisseurs de voies		SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :
Pneumatiques		

Epreuve : Rallye sprint du Trèfle	N°
Date : 28 et 29 Septembre 2019	

VERIFICATIONS (Division Histo-Démo)

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.
Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

PILOTE/CONDUCTEUR

Nom :		Si pseudonyme : / « »		Prénom :		Signature						
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

COPILOTE/PASSAGER

Nom :		Si pseudonyme : / « »		Prénom :		Signature						
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

VOITURE

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	1 ^{ère} Année de fabrication ou d'homologation FIA/ASN
Compagnie d'assurance :		Police n° :	

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

Documents de bord	Divers :	
Eclairage	Divers :	
Ceintures de sécurité / Harnais		
Extincteur		
Casque / Hans		
Pneumatiques		
		EN ORDRE <input type="checkbox"/>
		NON CONFORME <input type="checkbox"/>
		COMMISSAIRE TECHNIQUE
		Licence N° :

		Nom/Cachet :
		SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :

Copies de vos licences "sportives" 2019

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**.

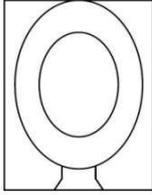
Pilote :

- Je sollicite un « **T.P.** » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2019

Placez ici la copie de votre licence face « photo »

PILOTE	
LX 0000 A4 2019	
	NOM Prénom 01/01/1990 Sexe : M
	

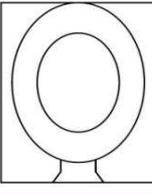
Copilote :

- Je sollicite un « **T.P.** » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2019

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :

PILOTE	
LX 0000 A4 2019	
	NOM Prénom 01/01/1990 Sexe : M
	

SVP, n'oubliez pas de préparer vos documents avant d'arriver à la table des vérifications administratives.

Documents à présenter :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport en vue de l'obtention des « **T.P.** » désirés ;
- Licences et autorisation* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances :

.....

* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Aidez-nous à vous faire perdre moins de temps au contrôle administratif.

FROIDCHAPELLE

L'eau d'heure



de Frites!

SNACK-FRITERIE
Place albert 1er - 59 / 6440

www.locationtalkie.be

RADIOCOMMUNICATION

LOCATION ■ VENTE ■ SERVICES ET CONSULTANCE



KENWOOD
Listen to the Future

PELTOR
3M

MOTOROLA

Uniden

MIDLAND

Hytera

CS

SIRIO

Tél +32 497/31.62.72

